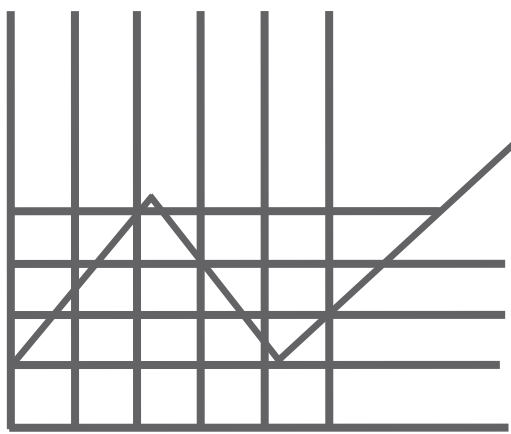




La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux
Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Salomon Douala Epale**

N° 184 du 14 Août 2024 - Prix : Cameroun 400 F.cfa – Cemas 600 F.cfa

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La création de pôles de développement pour favoriser le retour des rapatriés

Une délégation de haut niveau de l'ONU visite Bouar et Baoro pour soutenir la réintégration des rapatriés.

Pg



CDEC - BEAC - COBAC

Vers l'harmonisation d'un cadre réglementaire des avoirs en déshérence

Yvon Sana Bangui, Gouverneur de la BEAC a invité le directeur de la CDEC à un retour au calme mercredi, 7 août 2024. Cette sortie fait suite à un désaccord entre la Cobac et la CDEC sur l'absence d'un cadre réglementaire du transfert des avoirs en déshérence et comptes inactifs en zone Cemas.

P.5



Zone Cemas



Les États membres face au défi de produire des données statistiques fiables

La 10^{ème} session ordinaire du Comité sous-régional de la statistique s'est penchée sur la question de pérennisation des financements de la statistique et de la disponibilité des éléments de qualité concernant les six pays de la Communauté.

P.7

Bvmac

Admission de plus de 5 millions de nouvelles obligations Bdeac à la cote

- La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (Bvmac) a procédé le 07 août 2024 à la première cotation de 5 476 971 obligations dénommées « BDEAC (6,95%-5,95%-4,70%) NET 2024-2031 ».
- Lire l'interview du Dr Louis Banga Ntolo, Directeur général de la Bvmac

Pp. 2-3



Suivez notre actualité sur www.lettre-bourse.com

3 QUESTIONS À DR LOUIS BANGA NTOLO, DG DE LA BVMAC

« Cette nouvelle opération installe la BDEAC parmi les émetteurs de référence de notre marché financier jouissant d'une crédibilité avérée... »

L'émetteur de référence du marché financier sous régional, la Banque de développement des états de l'Afrique centrale (Bdeac) qui comptabilise 300 milliards de francs CFA d'actifs cotés sur le compartiment obligations de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac) vient de faire admettre un peu plus de 5 millions de nouveaux titres à la cote. Quel commentaire vous inspire cet acteur ?

Cette nouvelle opération installe la BDEAC parmi les émetteurs de référence de notre marché financier jouissant d'une crédibilité avérée qui émerge de la qualité de ses propriétaires/actionnaires. En effet, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (Beac) détient plus de 33% de son capital social, alors que les six états que compte la Cemac en détiennent 50,88% soit 8,48% chacun. C'est donc un instrument communautaire souverain de financement du développement de la CEMAC.

Nous nous félicitons du recours quasi permanent de la Bdeac au marché financier domestique de la CEMAC et ce, depuis 2020. Cette Institution vient de faire une nouvelle opération qui lui a permis de mobiliser plus de 54 milliards de francs CFA. Elle aurait pu garder ces titres par devers elle sans les inscrire à la cote, et poursuivre sereinement ses activités. Mais elle a choisi de faire coter ces titres afin d'offrir un marché secondaire aux premiers investisseurs qui les ont acquis sur le marché primaire, tout en soutenant la profondeur de la Cote de la BVMAC.

En effet, à travers la cotation en



Bourse de cet emprunt à tranches multiples, la Bdeac a enrichi ce mercredi 07 août 2024, la Cote de la Bourse de 03 lignes d'emprunts supplémentaires (trois maturités : 2027, 2029 et 2031). Par cette opération, la BDEAC hisse ses encours cotés à plus de 365 milliards de francs CFA et devient ainsi, le 2ème émetteur du marché boursier de l'Afrique Centrale avec 30% de part de marché, derrière l'Etat du Cameroun qui est à 33%.

Emetteur de référence depuis 2020, la BDEAC a réussi à mobiliser presque 500 milliards de francs CFA sur le marché régional, dont un résiduel de 365 milliards de francs CFA reste coté en Bourse après l'opération ce jour. En termes de qualité de l'émetteur, elle ne souffre de rien, c'est du risque quasi souverain, du quasi sans risque (la Banque centrale, tout comme les Etats n'ont pas de limite de solvabilité), la qualité de l'émetteur est

corrélée à tout cela.

Cependant, plus de 1795 titres offerts par cet émetteur il y a quelques temps n'ont pas trouvé preneurs. Comment peut-on l'expliquer ?

Les échanges de titres de la Bdeac sur le marché secondaire au cours des deux ou trois dernières années se sont comportées à peu près comme vous le décrivez. Cela veut dire qu'en terme de gestion, les investisseurs ayant acquis les premiers titres émis au taux de 5,40%, ont voulu saisir l'opportunité de prendre des titres du même émetteur émis à des taux plus importants. Ils ont ainsi présenté des quantités importantes de titres en vente pour près de 13 milliards FCFA.

Ce sont tout simplement des comportements spéculatifs et anticipatifs des investisseurs qui amènent certains, dans le cas de la gestion de

leur patrimoine, à essayer de saisir de nouvelles opportunités, à chercher à substituer un actif par un autre mieux rémunérateur. Cela se répercute donc au niveau de la bourse qui est obligée de vous présenter la situation telle quelle. Nous parlons donc de la physionomie d'un carnet d'ordres à un instant donné.

A votre avis qu'est ce qui a motivé la Bdeac à émettre un emprunt à tranches multiples tranches multiples ?

Les tranches multiples ont ceci d'innovant, l'émetteur s'adresse en même temps à plusieurs catégories d'investisseurs ayant des appétences au risque différentes. Pour des investisseurs qui sont risk adverse sur le long terme, c'est-à-dire qui ne peuvent pas acheter un actif de maturité lointaine, les tranches multiples leur permettent d'avoir un actif de maturité plus courte sur la même transaction.

Faire des tranches multiples dans une même transaction permet ainsi de s'adresser à tout le monde et d'avoir l'opportunité de collecter plus de fonds sur une même transaction. Vous voulez du court-terme, l'opération vous donne la possibilité (le taux de 4,70% sur une maturité 2024-2027 ; le moyen-terme (vous aurez 5,95% sur une maturité 2024-2029 ; le long-terme, vous aurez du 6,2%). Le taux d'intérêt comme on peut le voir est le prix du temps, pour dire plus on tire le temps, plus on est obligé de rémunérer l'investisseur qui va attendre. Et la bourse permet à ce que les investisseurs qui ne souhaitent plus attendre puissent décider leur titre avant échéance c'est-à-dire de sortir ces actifs de leur portefeuille. Vous remarquerez

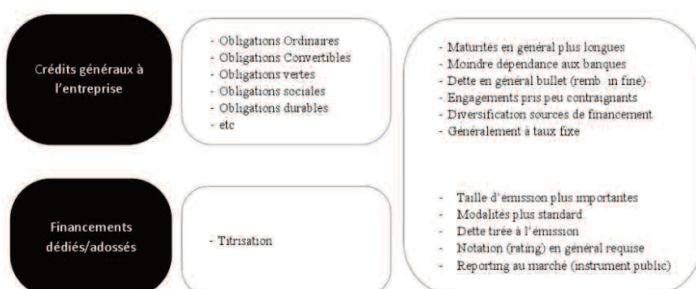
aussi que l'émetteur d'un emprunt à tranche multiples découvre assez rapidement la maturité favorite des investisseurs sur son opération.

La Bourse travaille ainsi sur les conditions qui permettent à ce que les investisseurs souhaitant sortir les actifs de leur portefeuille avant échéance n'aient pas de difficulté particulière. Mais aussi pour que les sociétés de gestion d'actifs (Assets Managers) mais également d'autres types d'investisseurs puissent être constamment en train d'animer le marché secondaire de sorte que tous ceux qui veulent sortir puissent le faire et ce qui veulent entrer le fassent également. C'est le challenge que nous nous fixons de créer plus de liquidité sur notre marché secondaire, car, elle représente un indicateur de développement d'une bourse des valeurs. Concrètement, l'objectif est d'aboutir à ce que chaque fois qu'un investisseur présente un ordre de Bourse, cet ordre soit transigé indépendamment de son sens (achat ou vente) et quel que soit son volume ; c'est le point d'excellence que nous essayons d'atteindre. Tant que nous ne serons pas en mesure d'atteindre ce point, on parlera toujours de la BVMAC comme d'un marché embryonnaire, illiquide, qui a un certain nombre de pesanteurs, un certain nombre de difficultés pour lesquelles il y a des reformes essentielles à adopter pour faire évoluer notre bourse, pour élargir la base des investisseurs, la rendre plus liquide. C'est pour cette raison que la réforme sur le « split » des actifs cotés est cruciale, dans notre quête permanente de liquidité.

Propos recueillis par S. Douala Epale

STATISTIQUES DE FINANCEMENT PAR LE MARCHÉ

Le financement par le marché comme véritable alternative.



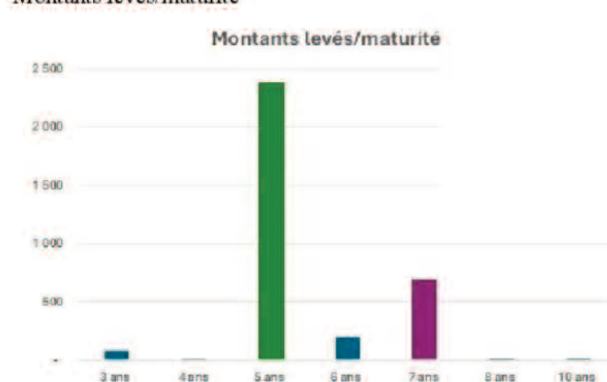
Le financement de la dette par le marché.

Quel taux ?

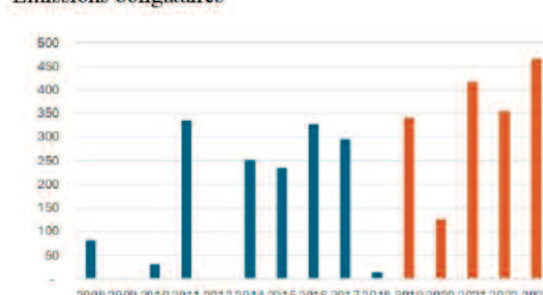


Entre 2013 et 2023, les taux nominaux des obligations des places DSX-BVMAC sont restées comprises entre min 5,45% et max 6,50%

Montants levés/maturité



Emissions obligataires



« ALIOS 02 5,40% / BRUT 2021-2025 »

Remboursement de la 12ème échéance

Par communiqué de presse du 06 août 2024, signé du Gouverneur Yvon Sana Bangui, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, dépositaire central unique des valeurs mobilières de la Cemac, porte à la connaissance des ses adhérents, des investisseurs et du public, que Alios Finance Cameroun, émetteur de l'emprunt obligataire ALIOS 02 5,40% / Brut 2021-2025, code ISIN CM000002025-5 procède le 10 août 2024, au remboursement de la 12ème échéance dudit emprunt, pour un montant de FCFA 651 365 625 (six cent cinquante un millions trois cent soixante-cinq six cent vingt-cinq) soit FCFA 610 178 571 (six cent dix millions cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante et onze) pour le paiement du principal et FCFA 41 187 054 au titre du paiement des intérêts.

Le coupon net à percevoir par obligation s'élève à FCFA 762,50 (soit FCFA 714,29 au titre de l'amortissement du principal et FCFA 48,21 pour le paiement des intérêts). La date d'ouverture des opérations d'encaissement auprès des sociétés de bourse est fixée au 12 août 2024.

OBLIGATIONS « BDEAC (6,95%-5,95%-4,70%) NET 2024-2031 »

Première cotation à la Bvmac

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (Bvmac) a procédé le 07 aout 2024 à la première cotation des obligations « BDEAC (6,95%-5,95%-4,70%) NET 2024-2031 ».

L'immeuble siège de l'entreprise du marché financier sis à Douala (Cameroun) a abrité le 07 Aout 2024, la cérémonie très courue de la première cotation des obligations émises par la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (Bdeac). Présidée par le gouverneur de la région du Littoral Dieudonné Ivaha Diboua, la cérémonie a regroupé plusieurs personnalités de l'écosystème du marché financier de l'Afrique centrale, au rang desquelles, le président de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (Cosumaf), Jacqueline Nkembe épouse Adiaba ; Louis Banga Ntolo directeur général de la Bvmac ; plusieurs directeurs de sociétés de bourse et de gestion de portefeuilles ; le président de la Bdeac, Dieudonné Evou Mekou ; Paul Onono, directeur de la société de Bourse contracturer capital, chef de file du consortium d'arrangeurs de l'opération et de plusieurs invités.



Photo de famille

Il faut sans doute rappeler que, les 5 476 971 obligations admises à la cote de la Bvmac sont issues de l'opération de levée de fonds par appel public à l'épargne émis par la Bdeac et dont la période de souscription s'étendait du 04 mars au 26 avril 2024. La Bdeac avait alors sollicité le marché pour la somme de 50 milliards de francs CFA. Celui-ci lui a offert une ronde

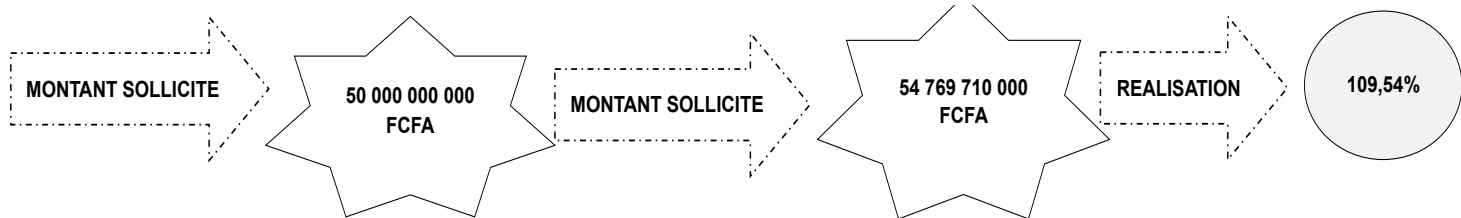
delette somme de 54 769 710 000 de FCFA, soit une sursouscription de 9,54%. L'introduction de ces titres à la cote offre l'opportunité à d'autres investisseurs, notamment ceux qui n'ont pas été servis sur le marché primaire pour plusieurs raisons de les acquérir en seconde mains aux conditions du marché boursier. Elle offre en plus aux investisseurs institutionnels

de type banques la possibilité de comptabiliser pendant un délai fixé par le règlement Cobac, les titres acquis en titres de transaction avec une incidence neutre sur leurs ratios d'immobilisation financière. Elle offre également aux gestionnaires d'actifs, l'opportunité d'enrichir les produits qu'ils structurent par de sous-jacents nouveaux. Le compartiment C de la Bvmac s'enrichit de trois lignes d'emprunt supplémentaires corrélées aux tranches A, B, C passant ainsi de 16 à 19 lignes. Tandis que l'encours des dettes cotées en bourse va augmenter de 5% en valeur relative a déclaré le Directeur général de la Bvmac au cours de la cérémonie.

Prenant la parole à son tour, Dieudonné Evou Mekou, a indiqué à quoi serviront les ressources levées : « les fonds levés grâce à cet emprunt obligataire seront investis dans des projets prioritaires inscrits au programme des réformes économiques et financières de la Cemac. Ces projets incluent des initiatives dans les secteurs de l'industrie, du transport, de l'éducation et de la santé, qui sont essentiels pour le développement de notre région ».

Salomon Douala Epale.

RÉSULTATS DES SOUSCRIPTIONS DE L'EMPRUNT BDEAC



Catégorie de souscripteurs	Nombre de souscripteurs	Volume			Total	% par catégorie	% Général
		TA	TB	TC			
Fonctionnaire / Salarié du secteur public	17	122 790 000	52 800 000	75 200 000	250 790 000	8,49%	0,46%
Salarié du secteur privé	64	145 600 000	283 050 000	250 500 000	679 150 000	22,99%	1,24%
Commerçant et entrepreneur individuel	4	85 600 000	5 000 000	0	90 600 000	3,07%	0,17%
Profession libérale	6	200 000	525 100 000	1 005 100 000	1 530 400 000	51,80%	2,79%
Planteur / Exploitant rural	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%
Agent des organismes internationaux	19	19 800 000	17 900 000	15 100 000	52 800 000	1,79%	0,10%
Autres	22	77 970 000	216 500 000	56 000 000	350 470 000	11,86%	0,64%
Total Personnes Physiques	132	451 960 000	1 100 350 000	1 401 900 000	2 954 210 000	100,0%	5,4%
Banques	9	10 500 000 000	12 000 000 000	13 500 000 000	36 000 000 000	69,48%	65,73%
Assurances	14	3 268 000 000	1 870 00 000	200 000 000	5 338 000 000	10,30%	9,75%
Sociétés	1	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000	1,93%	1,83%
Organismes / prévoyance	1	7 000 000 000	0	0	7 000 000 000	13,51%	12,78%
Sociétés de Gestion et fonds d'investissement	1	1 400 000 000	400 000 000	650 000 000	2 450 000 000	4,73%	4,47%
Autres	4	17 000 000	5 500 000	5 000 000	27 500 000	0,05%	0,05%
Total Personnes Morales	30	23 185 000 000	14 275 500 000	14 355 000 000	51 815 500 000	100,0%	94,6%
Total général	162	23 636 960 000	15 375 850 000	15 756 900 000	54 769 710 000		100%

Pays	Nombre de souscripteurs	Volume			Total	%
		TA	TB	TC		
Cameroun	64	19 688 820 000	1 897 950 000	1 015 450 000	22 602 220 000	41,27%
Congo	69	3 169 850 000	12 719 300 000	14 752 190 000	30 641 340 000	55,95%
Gabon	12	710 100 000	754 300 000	5 100 000	1 469 500 000	2,68%
Guinée Equatoriale	1	0	0	25 000 000	25 000 000	0,05%
République centrafricaine	7	400 000	2 500 000	5 000 000	7 900 000	0,01%
Tchad	2	20 000 000	0	500 000	20 500 000	0,04%
France	4	200 000	1 000 000	1 500 000	2 700 000	0,00%
Espagne	1	0	0	250 000	250 000	0,00%
Autre hors Afrique	1	0	300 000	0	300 000	0,00%
Total	161	23 589 370 000	15 375 350 000	15 804 990 000	54 769 710 000	100,0%

La Lettre Sarl

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux (Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.)
- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Koso'o)

Directeur Général
Salomon Douala Epale

La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et de la Finance
N° 000 du 11 Mars 2018 - Prix : Cameroun 400 F.CFA - Côte 500 F.CFA

Tél : (237) 696 49 24 40
E-mail : lalettre.sarl@lettre-bourse.com

Directeur de la Publication
Salomon Douala Epale
Tél. (237) 223.41.12.57
- 677.53.20.32
E-mail : salomondoualaepale@gmail.com

Gabon
Isaac Makanga
Tél. +241 627 80 606

Direction Administrative et Financière
Hugo Bougna

Tchad
Mercile Fils
Tél. +235 66 30 73 75

Conseiller à la Rédaction
Jérémie Toko
Bruno Bekima

Service commercial et marketing
Dieudonné Seh
(237) 696 04 51 50

Rédacteur en Chef
Salomon Douala Epale

Infographie
Ingenieur Joseph Moussi
(237) 674.06.64.24
(237) 698.52.32.11
E-mail : joemoussi@gmail.com

Secrétaire de rédaction
Emmanuel Um

Impression
JV Graf, Yaoundé

Rédaction Centrale
S. Douala Epale
Bougna Etroukan Z. R.
Dagoro Etroukan
Yveline M. Douala (Stg)
Philippe Nsoa

Distribution
Cameroun
Fedipress

Desk Yaoundé
Coordinateur
Francisca Ewandjé E.
(237) 677.60.47.58
Philippe Baba

Gabon
Sogapresse

Tchad
Hissime Mersile Atti
Mahamat

Journal de l'Economie et des Marchés

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique

La Lettre de la BOURSE

Tél : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Retrouvez nous sur ekiosque.com

SEMC EXERCICE 2023

Paiement de dividende

Par avis N° 034/2024/BVMAC/DG du 2 août 2024, la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac), porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la Société des Eaux Minérales du Cameroun (Semc) a procédé le 27 juin 2024 à la mise en paiement du dividende annuel pour le compte de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Le coupon net perçu par l'actionnariat boursier est de 540 FCFA, soit un dividende total de 20 718 180 (vingt millions sept cent dix-huit mille cent quatre-vingts) FCFA

« EOG 6,25% / NET 2023-2028 »

Remboursement de la 1^{ère} échéance

Par communiqué de presse du 06 août 2024, signé du Gouverneur Yvon Sana Bangui, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, dépositaire central unique des valeurs mobilières de la Cemac, porte à la connaissance des ses adhérents, des investisseurs et du public, que le Ministère de l'Economie et des Participations du Gabon, émetteur de l'emprunt obligataire « EOG 6,25% / Net 2023-2028 » ; code ISIN GA000002039-6 a procédé le 15 juillet 2024, au remboursement de la 1^{ère} échéance dudit emprunt, pour un montant de FCFA 9 662 843 750 (neuf milliards six cent soixante-deux millions huit cent quarante-trois mille sept cent cinquante) au titre du paiement des intérêts.

Le coupon net à percevoir s'élève à FCFA 625 (soit 0 FCFA pour le principal et 625 FCFA pour les intérêts). Les opérations d'encaissement auprès des sociétés de bourse sont ouvertes depuis le 16 juillet 2024.

SAFACAM EXERCICE 2023

Paiement de dividende

Par avis N° 033/2024/BVMAC/DG du 2 août 2024, la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac), porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun (Safacam) a procédé le 22 juillet 2024 à la mise en paiement du dividende annuel pour le compte de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Le coupon net perçu par l'actionnariat boursier est de 436,10 FCFA, soit un dividende total de 108 327 240 (cent huit millions trois cent vingt-sept mille deux cent quarante) FCFA

Test prévisionnel de conjoncture de la Cemac au troisième trimestre 2024

Le test prévisionnel de conjoncture de la CEMAC au troisième trimestre 2024 indique que l'activité économique devrait s'orienter favorablement, soutenue par les secteurs pétrolier et minier, les BTP et le commerce. Les chefs d'entreprise sont optimistes, mais demeurent préoccupés par les défis liés aux prix à la pompe, les conditions climatiques, la fiscalité et les problèmes infrastructurels et réglementaires. Les secteurs primaire, secondaire et tertiaire devraient afficher des performances favorables, avec des hausses attendues dans les cimenteries, les huileries, la production d'eau et d'électricité et la construction.

Le test prévisionnel de conjoncture est un document trimestriel de nature prospective, basé sur les enquêtes réalisées auprès des chefs d'entreprises, responsables d'administrations et autres acteurs clés des différentes filières et secteurs d'activité de la CEMAC. Il pré-

sente les anticipations de ces acteurs sur l'évolution prévisible de l'activité économique sur le prochain trimestre, ainsi que les principaux facteurs explicatifs. De ce fait, il fournit des informations précieuses pour ancrer les anticipations de tous les acteurs économiques, chacun dans son domaine d'activité.

La BEAC adresse ses remerciements aux chefs d'entreprises, responsables d'administrations et autres acteurs clés des différentes filières et secteurs d'activité de la CEMAC qui ont accepté de collaborer avec ses services répartis sur l'ensemble de la CEMAC et souhaite pouvoir toujours compter sur leur coopération pour les futures enquêtes.

Les résultats de l'enquête de conjoncture réalisée par les services de la BEAC, auprès des chefs d'entreprise de la Sous-Région, annoncent que l'activité économique au troisième trimestre 2024 devrait s'orienter favora-

blement, soutenue principalement par les secteurs pétrolier et minier, la bonne dynamique des BTP découlant de la poursuite des investissements publics et enfin du commerce qui tirerait profit du raffermissement de la demande intérieure. Les bonnes performances du secteur pétrolier découleraient de la fermeté des cours du baril du pétrole sur le marché international et du niveau encore élevé des investissements des opérateurs. Les chefs d'entreprises de la CEMAC demeurent néanmoins préoccupés par les défis liés au maintien à la hausse des prix à la pompe après les revalorisations effectuées en 2023 et 2024, les conditions climatiques difficiles, la fiscalité, ainsi que les problèmes infrastructurels et réglementaires.

Les opérateurs du secteur primaire projettent une hausse de leurs activités au troisième trimestre 2024, soutenues principalement par le pétrole et les

mines, l'agriculture vivrière et l'élevage, face à un recul dans la sylviculture et les cultures de rente, et une stabilité des activités gazières. Le secteur secondaire afficherait des performances favorables, avec une hausse attendue dans les cimenteries, les huileries, la production d'eau et d'électricité et la construction, en dépit d'un recul anticipé dans l'industrie du bois, des minoteries, de la sucrerie et de la stabilité dans l'industrie brassicole. Les chefs d'entreprise du tertiaire sont globalement optimistes, notamment au niveau des activités du commerce destiné aux ménages dans le sillage de la décélération des pressions inflationnistes, des institutions financières, des télécommunications et des transports ferroviaire, maritime et aérien. Les attentes sont décourageantes pour les opérateurs de l'hôtellerie et du commerce des biens d'équipements

Source : Beac

TRANSPORT AÉRIEN

Le manque de liaisons entre les pays de la Cemac plombe l'intégration

Camair-Co, compagnie camerounaise se bat tant bien que mal à desservir Bangui, en RCA, à raison de trois vols par semaine depuis son hub de Douala. Malheureusement, plusieurs défis sont à relever par les Etats membres.

Le 25 avril 2023, la Cameroon Airlines Corporation, (Camair-Co), annonce qu'elle va désormais desservir, Bangui la capitale centrafricaine. Une bonne nouvelle pour la connectivité dans une région, l'Afrique centrale, où les compagnies aériennes ne sont pas si nombreuses. Ici, le secteur de l'aviation est marqué par une présence dominante des compagnies aériennes étrangères, qui exploitent les droits de trafics aériens internationaux, assurent le transport civil des passagers, du fret et de la poste à des coûts élevés. « Lorsque vous voyagez en Afrique, en particulier en Afrique centrale, 40 à 50% du coût total du billet d'avion payé à la compagnie aérienne qui vous transporte est constitué de taxes, de redevances et de frais reversés aux gouvernements » confie un expert de l'aviation civile.

Du Gabon au Tchad en passant par le Cameroun et le Congo, les Etats de la Cemac souffrent d'un manque de liaisons aériennes durables. De fait, on n'y compte plus les faillites : Cameroon Airlines (2008), Tchadia Airlines (2022), Toumaï Air Tchad (2012), Air Ga-



bon (2005), Gabon Airlines (2011), Eclair (2016) etc. Si chaque pays et chaque compagnie a son histoire propre, des traits communs se dégagent pour expliquer ces échecs en série. Location des avions, kérosène, taxes et services aéroportuaires... Sans présumer de malversations systématiques, on peut cependant relever dans la gestion des compagnies de la région, des erreurs de gouvernance et des projets aux perspectives financières discutables sinon erratiques. L'histoire de la Camair recèle également son lot d'arrestations, de pots-de-vins et de procès pour corruption.

Selon les explications de Marc Gaffajoli, expert « l'aviation est une industrie où les coûts sont très élevés et les marges très faibles. Conséquence, la moindre erreur, le moindre mauvais choix de flotte vous mène dans le mur ». Le dirigeant déplore un mélange de genres entre managements public et politique, avec des compagnies publiques dont le modèle d'affaires, quand il existe, est dévoyé en cours

de route. Les Etats doivent cesser de vouloir agir en lieu et place des transporteurs aériens et de se positionner dans un rôle de stratège. Leur priorité doit être d'assouplir leurs contraintes et d'améliorer la compétitivité de leurs écosystèmes, ce qui ne les empêche pas d'instaurer des obligations de service public. Dans ces conditions, il n'y a pas de raison que les entrepreneurs ne s'emparent pas du marché », assure-t-il.

Dans les négociations, chaque pays a tendance à vouloir tirer la couverture à lui, ce qui a précipité l'échec des négociations autour de la création d'Air Cemac, une compagnie partagée. Il n'est d'ailleurs pas nouveau. Dans les années 1970, les pays de la région (République démocratique du Congo, Tchad et Centrafrique en tête) se faisaient déjà tirer l'oreille pour honorer leur quote-part au fonctionnement d'Air Afrique. Le Cameroun et le Gabon ont également été les premiers à quitter la compagnie panafricaine pour fonder leur propre

pavillon.

L'entrée en vigueur du marché unique du transport aérien africain (Mutaa) pourrait changer la donne, en favorisant la création d'emplois et le développement des compétences. Une connectivité aérienne sous-régionale peut considérablement stimuler le tourisme et le commerce intra-africain. En rendant les voyages plus accessibles, ces compagnies peuvent attirer davantage de touristes et favoriser les échanges commerciaux en facilitant le transport des marchandises, en réduisant les délais de livraison et en diminuant les coûts de transport. Tous les pays de la région ont beau avoir signé le traité de Yamoussoukro, « il faut maintenant passer aux actes », presse Nowel Ngala, qui a été nommé en novembre 2022 ambassadeur du Mutaa pour l'Afrique centrale.

En résumé les axes pour améliorer la connectivité régionale sont nombreux, et tous plus prioritaires les uns que les autres. La première conférence internationale sur le transport aérien en Afrique centrale (Citac), qui s'est tenue sur la question à Douala, fin janvier 2023, a d'ailleurs formulé des recommandations tant aux Etats qu'aux compagnies aériennes du secteur, sans oublier les régulateurs, les institutions financières et les centres de formation, qui ont aussi leur rôle à jouer.

CB

TRANSFERT DES AVOIRS EN DÉSHÉRENCE ET COMPTES INACTIFS

Ouverture des discussions sur l'harmonisation d'un cadre réglementaire en zone Cematic

Yvon Sana Bangui, Gouverneur de la BEAC a invité le directeur de la CDEC à un retour au calme mercredi, 7 août 2024. Cette sortie fait suite à un désaccord entre la Cobac et le Cameroun.

Nouveau rebondissement dans l'affaire qui oppose la Commission bancaire d'Afrique centrale à la Caisse des dépôts et consignations. Au sujet du transfert des avoirs en déshérence et comptes inactifs, les deux institutions n'accordent pas leurs violons. D'un côté, le régulateur bancaire de la Sous-région demande de surseoir à l'opération de recouvrement auprès des banques en l'absence d'un cadre réglementaire bien défini, de l'autre, instruction a été donnée au DG de la CDEC de poursuivre ses activités le 1er août 2024.

Face à ce bras de fer, le Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), également président de la Cobac monte au créneau. Mercredi, 7 août, Yvon Sana Bangui s'est entretenu avec Richard Evina Obam. Objectif : apaiser les tensions en cours entre le Cameroun et le régulateur bancaire de la Sous-région au sujet susmentionné, et à préserver la stabilité financière de la Cematic.

Les deux personnalités ont discuté des divergences d'interprétation des textes régissant la gestion des dépôts et consignations au Cameroun, notamment en ce qui concerne les avoirs en déshérence et les comptes inactifs. Le gouverneur de la BEAC, insiste sur la nécessité d'harmoniser le cadre réglementaire de la supervision bancaire au sein de la Cematic afin de mieux encadrer les activités des Caisses et dépôts et consignations. Côté camerounais, le DG de la CDEC, a réaffirmé l'engagement de son institution à collaborer avec les autres parties prenantes pour parvenir à un consensus. A cet effet, l'institution d'émission des pays de la Cematic, a créé un groupe de travail, avec les membres de la CDEC, Cobac et Appecam. Il a pour mission d'identifier des pistes de convergence, et de formuler des recommandations concrètes pour lever les



Photo de famille

obstacles et renforcer la confiance des acteurs de la place financière.

En effet, depuis quelques semaines, le secteur bancaire camerounais est pris en tenaille entre deux injonctions opposées de la COBAC et de la CDEC concernant la gestion des avoirs en déshérence. Alors que l'établissement public camerounais fait pression pour que les banques lui rétrocèdent lesdits avoirs, le régulateur a récemment invité ces dernières à « surseoir au processus de transfert », évoquant un vide juridique autour de leur gestion. La réaction de la CDEC ne s'est pas faite attendre. Dans une interview accordée à EcoMatin, Richard Evina Obam a affirmé que la COBAC n'avait pas compétence pour « s'immiscer dans un domaine souverain de l'État ». Il estime que « l'absence de réglementation communautaire dans ce domaine purement souverain reflète la volonté des États de conserver la compétence sur ces matières et de ne pas la transférer à la Communauté ». Il a ensuite accusé le « lobby bancaire » d'avoir influencé la COBAC et a instruit les établissements de transférer les ressources sollicitées, faute de quoi il procéderait à un recouvrement forcé.

Cette poussée de fièvre entre les deux institutions, a obligé la plus haute autorité du pays à réagir. À travers une correspondance adressée le 1er août au ministre des Finances, le Secrétaire général de la Présidence de la République Ferdinand Ngoh Ngoh a transmis les instructions du chef de l'État Paul Biya qui invite Louis Paul Motaze à « veiller avec la CDEC [...] à la poursuite effective, diligente et sereine du processus de transfert des fonds entamé ».

Autre belligérant dans cette bataille rangée, c'est le Fonds Monétaire International (FMI) avec qui le Cameroun est sous-programme. Dans un rapport du FMI, l'institution de Bretton Woods estime que « la CDEC devrait être pleinement reconnue par la COBAC en tant qu'institution financière, sans bénéficier d'exemptions spécifiques ».

Suivant le communiqué du Secrétaire général de la présidence de la République, Ferdinand Ngoh Ngoh, la CDEC est autorisée à poursuivre ses activités de recouvrement des avoirs en déshérence conformément au décret n°2011/105 du 15 avril 2011. La lettre du SGPR précise que, « les dépôts et consignations ne faisant pas pour l'heure partie des matières transférées à la com-

munauté (Cematic), restent une activité souveraine régie par les dispositions pertinentes du droit national en vigueur », notamment l'article 55 de la loi n°2011/105 du 15 avril 2011. Ce qui pourrait justifier le refus du DG Richard Evina Obam de prendre part à une concertation sur les options d'encadrement des activités des caisses de dépôts et consignations au niveau de la Cematic à Libreville au Gabon.

Ferdinand Ngoh Ngoh via le ministre des Finances invite le gendarme bancaire de la Sous-région à rapporter sa correspondance du 11 juillet 2024 relative à la suspension du processus de transfert des avoirs en déshérence ; à axer les réflexions sur d'éventuelles activités bancaires résiduelles susceptibles d'être exercées par les caisses de dépôts et consignations, lorsque celles-ci n'ont pas créés des filiales.

Et le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, est chargé de veiller avec la CDEC à la poursuite effective, diligente et sereine du processus de transfert de fonds entamé en application de l'article 55 du décret n°2011/105 du 15 avril 2011 qui fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement de la caisse de dépôts et consignations (CDEC).

Globalement, la structure dirigée par Richard Evina Obam va poursuivre sereinement son activité de recouvrement. D'ailleurs, lors de la prestation de serment de 7 nouveaux porteurs de contraintes le 25 juillet 2024 devant le Tribunal de Grande Instance (TGI) du Mfoundi à Yaoundé, Richard Evina Obam avait déclaré à l'endroit des acteurs « récalcitrants » que, « le recouvrement forcé doit se faire suivant les normes ». Il avait été rejoint dans cet élan par la Procureure Pauline Valentine Mireille Nkoumba, « les réformes engagées depuis janvier 2023 doivent se poursuivre sans entraves » avait-elle déclaré. Pour rappel, de janvier 2023 au 11 juin 2024, la CDEC a capté au moins 27 milliards de FCFA auprès de plusieurs structures bancaires ce qui équivaut à 17 mois d'activités.

CB

BANQUES

SCB Cameroun reçoit la certification IFACI

Cette distinction prouve que la filiale du groupe marocain Attijariwafa est en conformité avec les normes de la profession et bénéficie d'une évaluation complète de la performance de ses processus.

Le comité de certification de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) a décerné à SCB Cameroun la certification professionnelle IFACI en mai dernier. Cette distinction est attribuée aux organisations dont les activités d'audit interne répondent aux exigences du Référentiel Professionnel de l'Audit Interne (RPAI) - Version 2020 et respectent le Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles de l'Audit Interne (CRIPP) du Global



Institute of Internal Auditors (IIA). La filiale du groupe Attijariwafa reçoit ainsi pour la première fois, ce label recherché après une évaluation "rigoureuse et indépendante".

Bien que le communiqué signé du Directeur général SCB Cameroun, Alexandre Beziaud, le 1er août n'indique pas la durée de l'audit interne, la certification des activités

y relatives par IFACI garantit le respect de 25 exigences générales déclinées en 100 exigences détaillées RPAI, et articulées autour de 5 piliers : positionnement des activités d'audit, pilotage, programme GRC (Gouvernance, Risque, Conformité), professionnalisme et processus d'audit. Pour Alexandre Beziaud, « Cette reconnaissance internationale confirme l'engagement de SCB Cameroun à s'inscrire dans une stratégie d'amélioration continue. Elle récompense les efforts de la banque et renforce sa crédibilité vis-à-vis des différentes parties prenantes tant internes qu'externes ».

Filiale du Groupe Attijariwafa Bank, SCB Cameroun emploie un peu plus de 610 collaborateurs au service de plus de 220 000 Clients.

Elle est présente dans 28 villes des 10 régions du pays avec 54 agences (dont 02 Centres d'affaires et 02 banques privées) et 115 guichets automatiques. Elle met à la disposition de ses clients des services variés tels les crédits à la consommation, équipements et immobiliers, solutions digitales (E-Banknet) et monétiques, financements des projets personnels et professionnels.

Acteur de référence et partenaire dans la réalisation des projets structurants du Cameroun, SCB Cameroun se tient aux côtés des communautés et de la société civile pour l'amélioration des conditions de vie et le développement de l'économie nationale.

CB.

BAUXITE

Un expert dénonce la convention

Le 30 juillet 2024, l'État camerounais a signé une convention minière avec Camalco Sa, la filiale camerounaise de Canyon Resources, pour l'exploitation de la bauxite de Minim Martap. Cette convention est-elle un nouveau chapitre dans la saga des richesses naturelles du Cameroun, ou bien est-elle un nouveau scandale en préparation ?

L'annonce est faite le 31 juillet par la compagnie australienne qui précise que ce partenariat étendu sur 20 ans au moins lui permet d'avancer vers l'obtention d'un permis minier. Les termes clés de la convention minière entre l'État camerounais et Canyon Resources pour le projet Minim Martap sont les suivants : i) 10% des parts gratuites de l'État ; ii) taxe ad valorem au taux de 3% de la valeur marchande ; iii) partage de production au taux de 5% du produit marchand ; iv) fonds de développement du secteur minier au taux de 1% du chiffre d'affaires hors taxe ; v) compte spécial de développement des capacités au taux de 1% du chiffre d'affaires hors taxe ; vi) droits de concession domaniale fixés à 100 000 F CFA / Km2 / an ; vii) taxe à l'exportation au taux de 2% ; viii) ouverture du capital de la société de projet à hauteur de 10% aux nationaux ; ix) pas de porte ou bonus de signature d'un milliard de FCFA que Camalco devra verser à l'État camerounais.

En outre, la convention prévoit que Canyon Resources doit transformer localement 30 % de sa production annuelle de bauxite en alumine pour approvisionner le marché camerounais, et doit soumettre un rapport sur l'étude de faisabilité pour la construction d'une raffinerie dans un délai de deux ans après l'octroi du permis d'exploitation minière.

Seulement, pour certains experts en Mines et Pétrole, comme Bareya Youmssi dans le site Data Cameroon s'insurge pour dénoncer cette convention minière pour la bauxite de Mini Martap qui démontre que notre Etat n'est pas à la mesure de ses responsabilités, et que le secteur minier au Cameroun a besoin d'une réforme profonde. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de gouvernance qui garantissent la transparence et l'équité dans la gestion des richesses naturelles du pays. La bauxite de Minim Martap a été découverte il y a plus de 70 ans et quantifiée. Même Canyon resources n'a rien apporté comme valeur ajoutée à ce projet qui comporte près de 70 plateaux donc seuls 3 ont été évalués et les réserves confirmées. « Lorsqu'on analyse les termes clés de la convention minière que l'Etat a signé avec Camalco, c'est un classique qui ressort de notre mauvais code minier (qu'il faut changer).



De son point de vue [Ndlr], c'est lorsqu'une compagnie minière a risqué son investissement pour faire de la prospection, la recherche de l'exploration qui lui ont permis de mettre en évidence un gisement qu'on lui donne ces termes clés. Mais lorsque la compagnie vient trouver un gisement déjà découvert, le Code minier n'est plus la référence de base ».

De nombreux problèmes sont donc à relever de cette convention minière comme, la très faible part de l'État dans les bénéfices de l'exploitation qui signifie que le Cameroun ne bénéficiera pas pleinement de ses richesses naturelles ; la taxe ad valorem très basse, signifiant que l'État camerounais ne percevra pas suffisamment de revenus de l'exploitation ; le partage inéquitable de production, car Camalco Sa bénéficiera de la majorité des bénéfices de l'exploitation ;

enfin les droits de concession domaniale très bas, qui expliquent que l'État camerounais ne percevra pas suffisamment de revenus de l'exploitation. La convention minière signée entre l'État camerounais et Camalco Sa est un contrat inéquitable qui favorise les intérêts de la société minière au détriment de l'État et des populations locales.

La Sonamines, une alternative oubliée

Notre pays le Cameroun, riche en ressources naturelles et doté de valeureux ingénieurs et gestionnaires, ne devrait plus laisser des étrangers spéculateurs s'enrichir sur son dos. Les autorités auraient mieux fait d'attribuer les permis sur les bauxites de Minim Martap et Fongo Tongo à la Société nationale des mines du Cameroun (Sonamines). Celle-ci qui plus, dans ses missions aurait pu déve-

lopper le projet de manière transparente et efficace, au profit du Cameroun et de son peuple. Il n'y avait pas meilleure alternative que la compagnie nationale minière pour porter ce projet. Le confier aux spéculateurs indiens qui ont malhonnêtement masqué leur origine en enregistrant la compagnie en Australie est une faute.

Des amendements immédiats pour protéger les intérêts du Cameroun

Pour éviter que le Cameroun ne soit spolié de ses ressources naturelles, l'expert en mines et pétrole suggère que des amendements soient immédiatement apportés ; i) la part gratuite de l'Etat camerounais dans le projet doit passer de 10% à 15% pour garantir que le pays bénéficie pleinement de ses ressources ; ii) la Sonamines doit avoir le droit de Farm-In (Le "Farm-In" est un concept utilisé dans l'industrie minière qui permet à une entreprise de rejoindre un projet existant en tant que coentreprise ou coactionnaire. Le Farm-In permet à la Sonamines de participer à la propriété et à la gestion du projet en échange d'une contribution financière ou de l'apport de ses compétences et de son expertise) dans le projet à 15% et le droit de participer au prorata au développement et la mise en opération du projet pour assurer une présence camerounaise forte dans le projet ; iii) le Pca et Dg de Camalco Sa doivent être des camerounais pour garantir que les intérêts du pays soient représentés

au plus haut niveau ; iv) le « Pas de porte » à verser à l'Etat Camerounais par Canyon Resources doit être au moins de 10 milliards de F CFA pour compenser les investissements déjà réalisés par le pays ; v) la sous-traitance du projet doit être assurée uniquement par des sociétés enregistrées au Cameroun et détenues à 51% par des camerounais pour favoriser le développement local ; vi) tout fond levé dans le cadre du projet de bauxite de Minim Martap doit d'abord impérativement atterrir dans les comptes de Camalco au Cameroun pour éviter les fuites de capitaux. La filiale de Canyon Resources au Cameroun, Camalco SA, est dirigée par des personnes qui ont des antécédents controversés. Il est nécessaire de demander plus de transparence à Camalco Sa et de savoir comment l'argent levé pour le projet est géré.

Sinon les conséquences seront désastreuses pour le Cameroun. Les spéculateurs indiens vont spéculer sur des places boursières, lever de l'argent et le cacher dans des paradis fiscaux, laissant le pays avec des pertes considérables. Mais déjà, au lendemain du dépôt du document à la bourse australienne, les actions de Canyon Resources ont connu une augmentation de 1 % dans les échanges récents, peut-on lire sur le site MT Newswires, l'un des principaux fournisseurs d'informations financières mondiales, multi-classes d'actifs, en temps réel...

U.E

IMPORT-SUBSTITUTION

L'Anor améliore son dispositif de contrôle

L'Agence des normes et de la qualité vient de se doter de cinq nouvelles normes, sur prescription du ministère de l'Agriculture et du développement rural (Minader) dans le secteur de la farine.

Développer de nouvelles chaînes de valeur et favoriser la commercialisation des produits à base de matières premières locales, question de résoudre le problème de pénurie de blé qui plombe le secteur des boulangeries au Cameroun. Telle est la principale raison pour laquelle l'Anor, à la demande du Minader, vient de mettre en place cinq nouvelles normes. Le dispositif adopté à la suite d'une évaluation scrupuleuse du secteur meunier et des observations des parties prenantes sur leurs projets respectifs rentre dans le cadre de l'implémentation du Plan intégré d'import-substitution 2024-2026 (Piisah) pour le Cameroun. Dans le secteur meunier, ce dernier consiste à promouvoir et à développer des filières propres à chaque farine qui peut être substituée à de la farine de blé. Cela doit permettre de juguler les manquements liés à cette dernière matière première. En 2023, le Cameroun a importé 887 400 tonnes de blé pour 178,3 milliards de FCFA. Il est également question pour les Camerounais de consommer



Madame Chantal Andely née Momo Ndongo, DG intérimaire des produits à base de matière première locale.

Farines panifiables

Ainsi, après études, les cinq nouvelles normes ont été validées par le comité technique N°48 de l'Anor chargé de l'élaboration des normes dans le domaine des technologies et produits alimentaires. La batterie de dispositifs dont vient de se doter l'institution camerounaise chargée de veiller à la qualité des produits au Cameroun concerne les farines dont les

céréales disposent d'une quantité suffisante de gluten pour faire de la pâte à pain (farines panifiables) ; ainsi que de la farine panifiable composée, de la farine de manioc panifiable et la farine de mil panifiable. Sont également concernées la farine à base de patate douce et celle à base de banane-plantain.

Texte réglementaire

Au-delà de leur simple implémentation, l'État du Cameroun prévoit déjà de mettre en place un texte réglementaire pour fixer l'incorporation de ces farines dans les produits de boulangerie, de pâtisserie et de biscuiteries et autres installées sur son sol à hauteur de 15%. Et pour augmenter la production en farines locales, l'État du Cameroun va construire trois unités de transformation de banane-plantain en farine dans les régions du Sud, de l'Est et du Nord-Ouest, apprend-on du confrère Ecomatin, édition du 7 août 2024. À cela, s'ajoutent des unités de production et de transformation de farine locales panifiables dont le coût est estimé à près de 4,1 milliards de FCFA. Objectif, produire 195 750 tonnes de farine de manioc et 24 525 tonnes de farine de patate pour satisfaire la demande.

Ndoman Kounou Christine

ZONE CEMAC

Les États membres face au défi de produire des données statistiques fiables

La 10^{ème} session ordinaire du Comité sous-régional de la statistique s'est penchée sur la question de pérennisation des financements de la statistique et de la disponibilité des éléments de qualité concernant les six pays de la Communauté.

Les responsables des Instituts nationaux de la statistique des pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac), se sont réunis les 29 et 30 juillet à Douala. Les assises ont porté pour l'essentiel sur l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre du programme "Stat-Cemac", mis sur pied depuis trois ans et étalé sur la période 2021-2030.

Comme l'a souligné Nicolas Beyeme-Nguema, Commissaire



Photo de famille

de la Cemac en charge des politiques économique, monétaire et financière, l'intégration sous-régionale passera aussi par la disponibilité des données de qualité. En reconnaissant le déficit de production, de diffusion et de dissé-

mination des statistiques officielles dont souffrent les pays de la Communauté, ce dernier a invité tous les participants à poursuivre leurs efforts pour l'atteinte des programmes et projets en cours d'exécution.

A l'issue des travaux, tous les acteurs des systèmes statistiques de la Cemac ont estimé satisfaisante la mise en œuvre des recommandations susmentionnées. Sur 26 recommandations de la précédente session, 9 ont été réalisées, 16 sont en cours et une n'a pas encore été exécutée. Le comité a demandé la reformulation de la recommandation portant sur le renforcement des capacités des Instituts nationaux de la statistique afin de mieux prendre en compte des actions déjà mises en œuvre au sein des États membres. "Donc, 60% des recommandations ont été exécutées" a indiqué Blaise Bienvenue Ali, Directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques et sociales de la République centrafricaine. Avant

d'ajouter " Nous avons adopté une nouvelle méthodologie qu'on appelle indice de performance statistique (IPS) dans la zone Cemac pour mesurer la capacité de nos instituts nationaux de statistique à produire les données dans les délais".

Concernant l'examen de la mise en œuvre de Stat-Cemac, le Comité a pris connaissance des activités déjà réalisées dans le cadre du programme statistique sous régional. Ces réalisations portent entre autres sur l'organisation d'ateliers notamment le commerce extérieur dans la Cemac, les statistiques des entreprises dans la Sous-région, l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) et les Objectifs de développement durable.

CB

RÉGIME FISCALO-DOUANIER EN ZONE CEMAC

Entre le paradis fiscal et l'enfer de la pression fiscale

La ville de Douala a réuni du 8 au 10 août dernier, pour la deuxième fois consécutive, les acteurs du secteur privé élargi aux administrations fiscales et douanières des États membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cemac).

Objectif, dresser un état des lieux du suivi des recommandations prises lors de la première rencontre du genre tenue en 2023 (placée qui était sous le thème : « Créer des synergies »). Pour Baltazar Engonga Edjo'o, président de la Commission de la Cemac et initiateur de cette plateforme, ces rencontres participent également de la « résolution de réduire, voire de lever les contraintes affectant l'investissement dans l'espace Cemac, de renforcer le commerce inter-régional et de promouvoir un label made in Cemac ; d'identifier et de mettre en œuvre les mesures susceptibles d'améliorer le climat des affaires et la compétitivité des entreprises ».

Fonctionnement fiscal-douanier

La rencontre a donc servi de cadre pour l'autopsie complète du fonctionnement fiscal-douanier de cette sous-région. En se basant sur sa situation peu reluisante, Célestin Tawamba n'y est pas allé des mains mortes. « On parle beaucoup et on agit très peu. Il est temps de passer à l'action », déclare le président de l'Union des patronats de l'Afrique centrale (Unipace). D'ailleurs, observe-t-il, « l'Afrique centrale est la dernière zone d'intégration dans le monde. En termes d'intégration de commerce, nous sommes à peine à 3% ». Sans nier les efforts qui sont déjà faits (notamment quelques axes routiers reliant quelques pays), il souligne que l'une des raisons de cet état de choses est l'absence d'infrastructures

de communication. Dans la même lancée, se déplore l'absence d'une compagnie aérienne pour desservir la zone Cemac. Une situation à première vue banale, mais suffisamment grave. Ce n'est pas tout. Dans le même ordre, l'on apprend que les détenteurs du passeport Cemac sont régulièrement victimes de certaines tracasseries.

À cela, il faut ajouter le manque de coordination des politiques fiscales et douanières. Sur ce dernier plan, Célestin Tawamba évoque qu'il est difficile de comprendre quel est le système fiscal qui régit la zone Cemac. « Une zone a besoin d'une visibilité sur le plan fiscal et sur le plan douanier », s'écrit-il. Or, ajoute le patron de l'Unipace, « il se trouve que les APE sont venues mettre cela à mal ». Alors que, dans la sous-région, les autorités soutiennent que le taux de pression fiscale est faible. Ce qui, de l'avis de certaines personnes, reviendrait à dire que cette zone est un paradis. « La zone Cemac est loin d'être un paradis fiscal parce que cela voudrait dire que le taux de la pression fiscale est faible » soutient Célestin Tawamba. Pour lui, le problème vient du fait que le taux de pression fiscale est toujours par rapport au chiffre d'affaires. Par conséquent, seul le secteur formel, qui représente 1% des entreprises, est concerné. Alors que les 99 autres appartiennent au secteur informel. Aussi, il suggère de « revenir à un système de fiscalisation normale du bénéfice et pas du chiffre d'affaires ».

Ndoman Kounou Christine

APE

Les tarifs douaniers des marchandises du 3^{ème} groupe chutent de 50% à la 9^{ème} phase

Il s'agit des véhicules pour le transport en commun et personnes, motos, carburants, articles d'hygiène ou de toilette...

La 9^{ème} phase de mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE) d'une part et la Grande Bretagne d'autre part est effective depuis le 4 août 2024, selon un communiqué signé du ministre des Finances (Minfi) Louis Paul Motaze.

Le lancement de cette nouvelle phase induit des exonérations des tarifs douaniers de « 100% pour les marchandises du 1er groupe, 100% pour les marchandises du 2e groupe et 50% pour les marchandises du 3e groupe » débarquées au Cameroun, en provenance de l'UE et de la Grande-Bretagne jusqu'au 3 août 2025.

Fait nouveau de cette 9^{ème} phase de démantèlement c'est la montée en puissance des exonérations sur les marchandises du 3e groupe, classées dans la catégorie des produits à rendement fiscal élevé. Les tarifs douaniers sur ces produits, sont désormais réduits de 50% depuis le 4 août 2024, contre 40% en 2023. Il s'agit des véhicules pour le transport en commun et personnes, motos, carburants, articles d'hygiène ou de toilette... Selon l'APE, le démantèlement tarifaire sur ces produits se fait au rythme d'une décote de 10% chaque année. Et ce jusqu'au 3 août 2029.

Quant aux produits du 2e groupe, dont le démantèlement tarifaire a débuté le 4 août 2017, au rythme d'une décote de 15% par an sur le droit de douane applicable, ils sont désormais exonérés de la totalité des droits de douane depuis le 4 août 2023. Ce groupe de produits est consti-



Une vue du panel

tué des plâtres, chaux, marbres, clinkers, intrants pour industries alimentaires (mélanges odoriférants... pour industries alimentaires ou des boissons, levures, etc.), fils machine, groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques, machines et appareils, véhicules automobiles pour le transport de marchandises (camion, etc.), remorques et semi-remorques, brouettes, certaines parties et certains accessoires de véhicules (pare-chocs, ceintures, freins, roues, embrayages).

Augmentation des recettes douanières

Les produits du 1er groupe, dont le démantèlement des tarifs douaniers a débuté le 4 août 2016, à un rythme de décote de 25% par an sur le droit de douane applicable, bénéficient d'une exonération totale des droits de douane pour la 5e année, puisque le taux de démantèlement sur ces produits atteint 100% depuis le 4 août 2019. Parmi ces produits, l'on peut citer les produits pharmaceutiques, les engrais, les pesticides, les tourteaux, les papiers et cartons, les bitumes et autres résidus de pétrole, la soude, le gypse, la craie, la chaux, le gaz, les produits chimiques inorganiques et organiques, les ordinateurs, les véhicules automobiles à usages spéciaux, les tracteurs, les parties & accessoires de motocycle, bicyclette et fauteuils roulants, les ap-

pareils pour laboratoire, etc.

Redoutés pour les pertes de recettes douanières projetées au moment de leur mise en œuvre, les APE, bien qu'étendus à la Grande-Bretagne malgré le Brexit, ne produisent pas jusqu'ici des effets cat-

tastrophiques sur le Trésor public camerounais. Pour preuve, un an après le début du démantèlement tarifaire sur les produits à rendement fiscal élevé, le Cameroun n'a enregistré que 20 milliards de FCFA de manque-à-gagner sur ses recettes douanières en 2022, contre une projection initiale de 27 milliards de FCFA. Sur les six premiers mois de l'année 2023, révèlent les données de la direction générale des douanes, bien qu'en hausse de 61% en glissement annuel, les pertes de recettes liées à la mise en œuvre de l'APE ont culminé à seulement 8,6 milliards de FCFA.

Mieux, en dépit de la montée en puissance du démantèlement tarifaire induit par la mise en œuvre des APE avec l'UE et la Grande-Bretagne, les recettes douanières engrangées par l'État du Cameroun sont en augmentation constante. Elles ont notamment franchi la barre de 1 000 milliards de FCFA pour la première fois, au terme de l'année 2023. Les experts expliquent cette progression du volume de recettes malgré l'APE, par la diversification des partenaires commerciaux du Cameroun ces dernières années. En effet, bien que l'UE demeure le premier partenaire économique du Cameroun, la locomotive économique de la Cemac a, depuis quelques années, dopé ses relations commerciales avec la Chine.

Christelle Belibi



**LA FAMILLE
PARFAITE**



ERGOSOM



L'Eau Minérale Naturelle du Cameroun

GABON / AGRO

Le Gabon expérimente la production rizicole

Dans un effort pour relancer la production rizicole et réduire la facture des importations de ce produit de base, le Gabon a lancé un projet innovant pour développer de nouvelles variétés de riz plus adaptées aux sols locaux. Ce projet, qui bénéficie d'un partenariat international, vise à répondre aux besoins alimentaires croissants de la population gabonaise et à améliorer la sécurité alimentaire du pays.

Les chercheurs du PNSAV-PS ont travaillé dur pour mettre au point 5 nouvelles variétés de riz non parfumées, qui ont été testées avec succès sur un site de recherche-développement dans le village de Kougouleu. Ces nouvelles variétés sont plus résistantes aux maladies et aux ravageurs, et présentent une meilleure productivité que les variétés traditionnelles. De plus, 5 autres variétés parfumées, dont le super



Basmati et le Basmati, sont en cours de développement pour répondre à la demande des consommateurs gabonais.

Le projet bénéficie d'un partenariat international, notamment avec l'Agence japonaise pour la coopération internationale (JICA), AfricaRice, et le Kafaci (organisme intergouvernemental sud-coréen). Ces partenaires ont apporté leur expertise et leur soutien

financier pour aider à la mise en œuvre du projet.

Le projet vise à réduire la facture des importations de riz, qui s'élève à plus de 41 milliards FCFA en 2023, soit plus de 95 286 tonnes. Cette dépendance aux importations peut être préjudiciable pour la sécurité alimentaire du pays, notamment en cas de pénurie ou de fluctuation des prix. En revanche, la

production locale de riz peut garantir une meilleure disponibilité et une stabilité des prix.

Bien que le projet soit prometteur, il doit faire face à des défis tels que la concurrence des importations de riz, la disponibilité des ressources financières et la nécessité de former les producteurs locaux pour cultiver les nouvelles variétés de riz. Cependant, les autorités gabonaises sont déterminées à surmonter ces obstacles pour atteindre leur objectif de sécurité alimentaire.

Le succès du projet pourrait avoir un impact positif significatif sur la sécurité alimentaire du Gabon et contribuer à réduire la dépendance aux importations de riz. Les autorités gabonaises sont confiantes que ce projet pourra servir de modèle pour d'autres initiatives de développement agricole et contribuer à améliorer la qualité de vie des Gabonais.

U.E.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La création de pôles de développement pour favoriser le retour des rapatriés

Une délégation de haut niveau de l'ONU visite Bouar et Baoro pour soutenir la réintégration des rapatriés

Afin de favoriser le retour des rapatriés, le gouvernement centrafricain a lancé l'initiative de créer des « Pôles de développement » dans certaines régions du pays. ainsi, le 08 août 2024, une délégation de haut niveau de l'ONU, dirigée par Mohamed Ag Ayoya, représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU pour la RCA, a visité Bouar et Baoro pour soutenir cette initiative.

Les pôles de développement sont des zones économiques spéciales qui visent à créer des emplois et à améliorer les conditions de vie des populations locales. Dans le cas de la RCA, ces pôles de développement sont destinés à accueillir les rapatriés qui sont rentrés dans leur pays après des années d'exil. L'objectif est de leur offrir des services de base tels que l'éducation, la santé et l'emploi, pour les aider à se réintégrer dans la société.

La délégation de l'ONU a visité Bouar et Baoro pour soutenir la création de ces pôles de développement. Mohamed Ag Ayoya a affirmé que l'ONU est engagée à soutenir le gouvernement centrafricain dans cette initiative. « L'ensemble du système des Nations Unies est engagé auprès du gouvernement pour que les Pôles de développement deviennent une réalité », a-t-il déclaré.

Les pôles de développement peuvent avoir des avantages économiques et sociaux importants pour la RCA. Ils peuvent créer des emplois et améliorer les conditions de vie des populations locales, ce qui peut contribuer à la stabilité et à la paix dans le pays. De plus, les pôles de développement peuvent attirer des investissements étrangers et favoriser la croissance économique.

Cependant, la création de pôles de développement en RCA est un défi important, ils peuvent être créés en partenariat avec des entreprises privées et des organisations non gouvernementales pour améliorer leur efficacité et leur impact. Le pays a besoin de ressources financières et humaines pour mettre en place ces zones économiques spéciales. De plus, il faut assurer la sécurité et la stabilité dans les régions où les pôles de développement seront créés.

La création de pôles de développement en RCA est une initiative importante pour favoriser le retour des rapatriés et améliorer les conditions de vie des populations locales. L'ONU est engagée à soutenir le gouvernement centrafricain dans cette initiative, et les résultats pourraient être importants pour la stabilité et la paix dans le pays. Cependant, il faut relever les défis importants qui se posent pour mettre en place ces zones économiques spéciales.

La création de pôles de développement en RCA est un modèle pour d'autres pays en Afrique qui ont des problèmes similaires de rapatriement, ou de déplacement des populations.

Emmanuel Um

GAZ CONGO

Geocan obtient un marché pour la phase 2 de Congo LNG

La compagnie maritime française Geocan a été engagée pour le transport et l'installation d'un système d'amarrage pour la nouvelle plateforme flottante de liquéfaction de gaz naturel (FLNG) du projet Congo LNG.

Un projet essentiel pour le Congo. La phase 2 de Congo LNG devrait livrer 2,4 millions de tonnes de gaz naturel liquéfié (GNL) par an, soit plus du double du million de tonnes de GNL actuellement produit.

Geocan a obtenu le marché de la société chinoise Wison New Energies pour mettre en place un système immergé d'émouillage et d'étrier. Ce marché intervient moins d'une semaine après qu'ABL Group (ABL, une compagnie qui offre des solutions notamment axées sur l'énergie et le développement durable, qui s'est vue octroyer un marché pour fournir des services d'étude de garantie maritime au projet gazier Congo LNG) a conclu une collaboration avec Eni pour fournir des services d'étude de garantie maritime concernant des opérations de transport et d'installation (T&I).

Le marché gazier du Congo connaît un nouveau développement avec l'attribution de ce contrat à Geocan, après celle d'ABL Group. La présence de Geocan dans le projet Congo LNG renforce la présence de la France en Afrique, notamment dans le secteur de l'énergie.

ENERGIE

Interconnexion entre le Cameroun et le Tchad

La Banque islamique de développement (BID) a accordé un prêt de 134 millions \$ au Cameroun pour financer l'interconnexion de son réseau électrique avec celui du Tchad (Pirect).

Selon un article publié le 3 août 2024, par l'agence d'information économique africaine Ecofin, le Cameroun a signé, il y a quelques semaines un accord de prêt de 134 millions de dollars avec la Banque islamique de développement pour financer la construction d'une liaison électrique avec le Tchad et 4 postes de transformation électriques haute tension.

Un projet pour améliorer la desserte en énergie pour le développement de régions qui manquent encore souvent d'infrastructures de base en matière de services publics et sociaux. Le Pirect vise à renforcer les infrastructures énergétiques du Tchad

et du Cameroun, et à faciliter leur intégration dans le cadre du Pool énergétique de l'Afrique centrale (Peac). Le projet est également financé par la Banque mondiale (296 millions \$), la Banque africaine de développement (169,2 milliards FCFA), l'Union européenne (19,7 milliards FCFA) et les deux pays concernés.

Le projet permettra de desservir 409 localités dans les régions septentrionales de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord, et de fournir 100 mégawatts de courant électrique au Tchad. Le PIRECT est prévu pour s'achever en 2027 et permettra au Cameroun de devenir exportateur de courant électrique.

Le projet PIRECT est un exemple de coopération régionale pour le développement des infrastructures énergétiques en Afrique centrale.

GABON / LA CENTRALE SOLAIRE D'AYÉMÉ PLAINE

Un pas vers la transition énergétique

La centrale solaire photovoltaïque d'Ayémé Plaine, située à 30 km de Libreville, devrait être livrée en octobre prochain. Ce projet, initié par l'entreprise Solen, filiale de Solen Renewables Dubai, vise à renforcer la production d'énergie solaire dans la région.

La centrale solaire d'Ayémé Plaine, présentée comme la plus grande d'Afrique centrale, est construite et financée à hauteur de 150 millions d'euros (98,7 milliards de FCFA) par la société Solen. Les travaux de construction, démarrés en août 2022, avaient initialement prévu une livraison pour fin juillet 2023. Cependant, le délai n'a pas été respecté, informant Le Nouveau Gabon.

Selon le contrat passé avec l'État gabonais, la société Solen exploitera et entretiendra la centrale pendant 25 ans. De plus, la totalité de l'électricité produite par cette centrale sera vendue à la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) par le biais d'un contrat d'achat d'électricité à long terme, signé en mars 2022.

La centrale photovoltaïque utilisera la technologie des trackers solaires (suiveurs de soleil), ce qui augmentera l'efficacité des panneaux solaires en

les faisant suivre la trajectoire du soleil. Cette technologie permettra à la centrale de produire de l'électricité de manière plus efficace et rentable.

La centrale solaire d'Ayémé Plaine permettra de satisfaire deux impératifs : la transition vers l'utilisation d'énergies renouvelables engagée par le Gabon et l'accroissement de l'offre énergétique pour la ville de Libreville et ses environs. Ce projet est un exemple concret de la volonté du Gabon de se tourner vers les énergies renouvelables et de réduire sa dépendance aux énergies fossiles.

La centrale solaire d'Ayémé Plaine, c'est 120 MW de puissance ; une superficie de 251 hectares ; un coût du projet évalué à 150 millions d'euros (98,7 milliards de FCFA), une durée de contrat d'exploitation de 25 ans. La technologie utilisée est les trackers solaires (suiveurs de soleil).

La centrale solaire d'Ayémé Plaine est un pas important vers la transition énergétique en Afrique centrale. Ce projet démontre la volonté du Gabon de se tourner vers les énergies renouvelables et de réduire sa dépendance aux énergies fossiles. La technologie des trackers solaires utilisée dans cette centrale permettra de produire de l'électricité de manière plus efficace et rentable.

HAUSSE DU PRIX DU CHOCOLAT

Une raison douce-amère de se préoccuper du changement climatique

L'augmentation du prix du chocolat pour les consommateurs du monde entier est en partie liée au changement climatique qui fait grimper le prix du cacao.

Les cacaoyers poussent près de l'équateur et sont sensibles aux changements climatiques.

Vagues de chaleur et pluies intenses perturbent les récoltes en Afrique de l'Ouest d'où proviennent les trois quarts du cacao mondial.

Les prix du cacao ont augmenté de 136 % entre juillet 2022 et février 2024.

Les consommateurs de chocolat à travers le monde sont touchés par la hausse des prix du cacao, due en partie à la crise climatique.

Les conditions météorologiques extrêmes et les changements climatiques ont bouleversé les récoltes, qui devraient être insuffisantes pour la troisième année consécutive, avec pour effet de restreindre l'offre mondiale et de pousser les prix à la hausse.

Le coût du cacao, l'ingrédient clé pour la fabrication de friandises très appréciées, a grimpé de 136 % entre juillet 2022 et février 2024, selon le suivi des prix des produits de base effectué par la CNUCED.

Le 26 mars dernier, le prix de la tonne sur le marché à terme a franchi pour la première fois la barre des 10 000 dollars.

Cette hausse s'est répercutée sur



Des agriculteurs sèchent des fèves de cacao à Kunsu, au Ghana.

les consommateurs déjà en proie à l'inflation et à une crise générationnelle du coût de la vie partout dans le monde.

Chaleur et pluies intenses sur les récoltes de cacao en Afrique de l'Ouest

Les cacaoyers poussent près de l'équateur et sont sensibles aux changements climatiques.

Le phénomène climatique « El Niño », caractérisé par des températures de surface plus élevées dans certaines parties de l'océan Pacifique, a entraîné des températures plus chaudes et une modification du régime des précipitations.

En Afrique de l'Ouest, qui produit la majeure partie des approvisionnements mondiaux en cacao, les cultures sont de plus en plus menacées par les vagues de chaleur, les pluies intenses et d'autres risques

liés au climat. Cette situation a eu des répercussions négatives sur des milliers de petits producteurs, qui ont vu leurs récoltes diminuer.

Par exemple, des précipitations excessives au Ghana et en Côte d'Ivoire au cours du quatrième trimestre 2023 ont entraîné une recrudescence du virus de l'œdème des pousses du cacaoyer et de la maladie des cabosses noires - une affection qui provoque la pourriture et le durcissement des cabosses de cacao.

Les répercussions sont mondiales, les deux pays ayant produit 58 % du cacao mondial entre 2022 et 2023.

L'Organisation internationale du cacao prévoit un déficit global d'environ 374 000 tonnes pour la saison 2023-2024, contre 74 000 tonnes la saison dernière.

« Pour cette raison, et face à une demande mondiale de cacao

constante à court terme, les chocs du côté de l'offre entraînent une flambée des prix », explique Rodrigo Carcamo, économiste à la CNUCED.

Une urgence renouvelée pour enrayer la crise climatique

La hausse du prix du cacao n'est qu'un exemple parmi d'autres de l'impact considérable du changement climatique sur la société et l'écono-

mie.

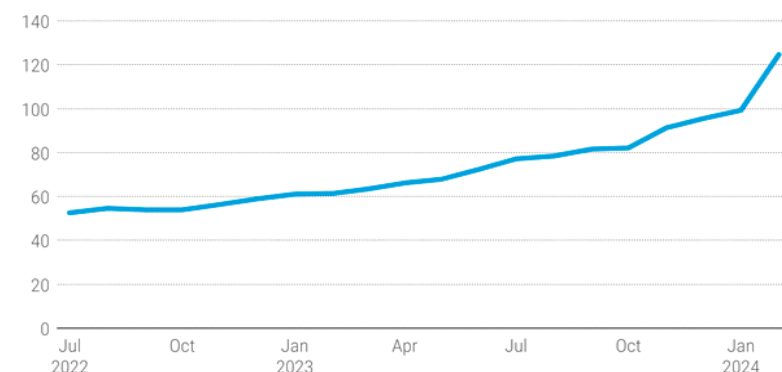
« Elle montre à quel point il est important, pour tous les consommateurs à travers le monde, de s'attaquer au changement climatique, de respecter les objectifs climatiques et les mesures d'atténuation du changement climatique telles que les contributions déterminées au niveau national », déclare M. Carcamo.

Source : ONU commerce et développement

Montée douce-amère : la hausse du prix du cacao
Prix du cacao, déflatés par l'indice des prix à la consommation américain, juillet 2022 - février 2024, indice 2010 = 100

Bittersweet climb: The rising cost of cocoa

Cocoa prices, deflated by the US Consumer Price Index, July 2022 - February 2024, Index 2010 = 100



Remarque : Les prix sont ajustés en fonction de l'inflation à l'aide de l'indice des prix à la consommation américain afin de refléter les changements de prix réels au fil du temps.

Source : calculs de la CNUCED

LANCEMENT OFFICIEL DU FONDS DE SOLIDARITÉ AFRICAINE

Un nouveau départ pour le développement économique du Congo

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) a officiellement lancé ses activités opérationnelles en République du Congo le 25 juillet 2024 à Brazzaville.

Cette cérémonie a été patronnée par le ministre congolais des Finances et de l'Économie, Jean-Baptiste Ondaye, en présence d'autres membres du Gouvernement. L'événement a également été l'occasion de signer plusieurs accords de coopération entre le FSA et les banques locales.

Selon le ministre congolais des Finances, Jean-Baptiste Ondaye, l'appartenance de la République du Congo au FSA est cruciale pour la dynamisation de l'économie nationale. Le pays cherche à financer sa relance économique dans un contexte difficile marqué par les conséquences de la pandémie de COVID-19 et de la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

De plus d'une part, la République du Congo pourrait bénéficier de l'expertise et des ressources du FSA pour renforcer son économie et amé-



Présentation de documents

liorer la qualité de vie de ses citoyens. Mais également, il pourrait jouer un rôle clé dans la promotion de l'intégration sous-régionale en soutenant les projets de développement économique et en favorisant la coopération entre les États membres d'autre part.

Le FSA a pour objectif de devenir une institution panafricaine forte et innovante au service de la transformation structurelle des économies des États membres. Les objectifs à atteindre étant, la poursuite de la

transformation du FSA en une institution internationale de premier rang sur le continent africain ; le renforcement de la capacité du Fonds à prendre en charge les exigences des parties intéressées en soutenant la création de valeur et d'emplois productifs ; l'augmentation des capacités de financement et d'intervention dans les pays membres.

A l'occasion, le FSA a signé des accords de coopération avec plusieurs institutions locales, notamment : la Banque Postale et la BSA, Banque

Sino-Congolaise pour l'Afrique ; les Chambres de commerce et de l'industrie de Brazzaville et de Pointe-Noire ; l'UNOC, Union des opérateurs économiques du Congo.

Le directeur général du FSA, M. Abdouramane Diallo, a exprimé sa satisfaction quant au lancement des activités opérationnelles du FSA en République du Congo. Il a souligné que le FSA constitue un véritable outil d'intégration africaine qui doit être préservé.

Le lancement des activités opérationnelles du FSA en République du Congo est une étape importante pour la dynamisation de l'économie nationale. Les partenariats signés avec les institutions locales sont un pas important vers la réalisation de cet objectif.

À propos du Fonds de Solidarité (FSA) :

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) est une Institution financière panafricaine dont le siège est à Niamey, au Niger. Il est appuyé par

deux missions résidentes, à Abidjan, en Côte d'Ivoire et à Port Louis à Maurice. Le FSA est devenu opérationnel en septembre 1979 et a pour mission de contribuer au développement économique et au progrès social de ses États membres africains en facilitant, à travers ses différentes techniques d'intervention, l'accès aux ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'investissement et autres activités génératrices de revenus.

Le FSA compte actuellement vingt-trois (23) États Membres Régionaux (Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sierra Leone, Sénégal, Tchad et Togo) présents dans sept (7) des huit (8) Communautés économiques régionales (CER) africaines (CAE, CEDEAO, CEEAC, CEN-SAD, COMESA, SADC et UMA).

U.E

CULTURE DU MAÏS

Une trentaine de composites et d’hybrides à haut rendement créée depuis 1980, diffusée et adoptée depuis 1990

A. Historique

Le maïs est la principale céréale cultivée au Cameroun. Sa composition est passée de 3 kg/capita en 1975 à 8 kg en 2000, soit une augmentation d’environ 160%. Depuis la création et la diffusion à grande échelle des composites et d’hybrides en 1980, les importations de maïs ont diminué et le maïs est devenu une culture de rente.

Pour des raisons de stratégies semencières et compte tenu du niveau de technicité des paysans, la première génération des variétés ne comprenait pratiquement que des composites dont les semences pouvaient être utilisées par les paysans sur plusieurs campagnes avant d’être renouvelées.

Afin de satisfaire la demande de certains grands planteurs (MAIS-CAM-SODEBLE), où la variété Shaba 1 était diffusée, l’IRAD a créé des hybrides simples tels que le Babungo 3-MSR, l’hybride 41 et Babungo 4-MSR qui se sont montrés plus productifs que l’hybride précédemment vulgarisé (la variété Z.206 importée du Zimbabwe) : avec l’avènement du projet intégré américain National Cereals Research and Extension (NCRE) vers 1980 et d’autres programmes et projets de recherche (PNVRA, SAFGRAD/USAID/AIDPC31, WECAMAN...), 26 autres variétés améliorées ont été créées, largement diffusées dans le triangle national et abondamment adoptées par tous les utilisateurs (Tableau 2).

B. Contraintes

- Faibles rendements variables selon les régions dus à la faible utilisation des variétés améliorées et les engrais ;
- Dégâts importants causés par les maladies et ravageurs ;
- Dans les hauts Plateaux, manque de variétés adaptées aux hautes altitudes froides ; inexistence de structures fiables de commercialisation ; faible usage des engrais ; indisponibilité d’une structure de production nationale des semences ;
- En Zone de savane guinéenne et soudanienne, les mauvaises herbes



dont le Striga hermontica, responsable de 30 – 40% des pertes de maïs en champ ;

- En zone forestière à forte pluviométrie, les maladies foliaires à toxicité aluminique des sols acides.

C. Résultats et acquis

Une trentaine de variétés composites et hybrides diffusées et adoptées depuis 1990 avec un rendement potentiel de 6 à 9 tonnes/ha.

Pour la zone soudano-sahélienne, des variétés extra-précoces développées et vulgarisées notamment :

- Deux variétés extra précoces VROUMSIA T. (CMS 8806) et AYUK T. (CMS 9015) et quatre variétés tolérantes à l’acidité (Advance NCRE, STR yellow, Cam Imbred STR, K-9351) ;

Pour la zone forestière,

- 40 lignées de la population tolérante à l’acidité (ATP), 10 variétés synthétiques et 5 hybrides (provenant de deux top-cross et trois hybrides simples) développées.

Pour les plateaux de l’Ouest,

- 50 lignées obtenues du CIM-MYT utilisées pour l’amélioration végétale et une variété (COCA), ainsi que six variétés QPM (haute teneur en protéines) distribuées aux agriculteurs ;
- 23 variétés proposées aux industries agro-alimentaires pour la production des farines, du grit, de l’amylase et des industries agroalimentaires ;
- Trois modes de fertilisation développés en fonction du type de

- sols à base de NPK et d’urée.
- Deux substances naturelles efficaces contre les ravageurs du maïs en stock identifiées : Lantana camara et Chenopodium ambrosioides à la concentration de 4% ;
 - Identification des champignons entomopathogènes efficaces contre les foreurs de maïs ;
 - Sept variétés sélectionnées de maïs ont obtenu un certificat d’obtention végétale valide de 16 à 24 ans : COCO SR, CHL001, CHL002, THE Charles (CMS 8704), BENEDICTE (CMS 8507), CHC202 et CHC201.

D. Impacts

Le maïs est la céréale la plus cul-

tivée au Cameroun. Au regard de la versatilité du maïs, lorsque les généticiens camerounais et partenaires ont développé des variétés améliorées de maïs à haut rendement pour toutes les régions camerounaises, cela s’est traduit par une amélioration du niveau de vie de millions de ménages ruraux.

Jusqu’en 1980, les variétés améliorées de maïs n’étaient pas cultivées par les paysans camerounais. Dès 1990, la diffusion et l’adoption massive des variétés sélectionnées dans des hauts plateaux, le maïs amélioré est devenu une culture de rente dans tous les écosystèmes et tous les villages camerounais, même en bordure des routes urbaines. Les maïs blanc et jaune couvrent environ

65% des superficies agricoles avec des rendements variant de 4 à 10 t/ha contre à peine 0,5 t/ha pour les variétés traditionnelles. En 2010, la production nationale de maïs est passée de 966 000 tonnes

en 2005 à 1 459 000 tonnes en 2010, soit environ 34% d’augmentation de production. Dans la variété « OPACO », le gène OPACO-2 a été incorporé avec la propriété d’accroître la teneur en acides aminés essentiels tels que la lysine et le tryptophane ; ce qui améliore la teneur en protéine du maïs et permet de recommander cette variété dans les zones où le « Kwashiorkor », maladie due à la dénutrition extrême causée par une insuffisance alimentaire globale, observée chez certains enfants du Tiers-Monde. Grâce au développement de la production nationale du maïs, les élevages de volaille et de porc ont accru leurs productions de plus de 50%.

Source : Paysan Elite

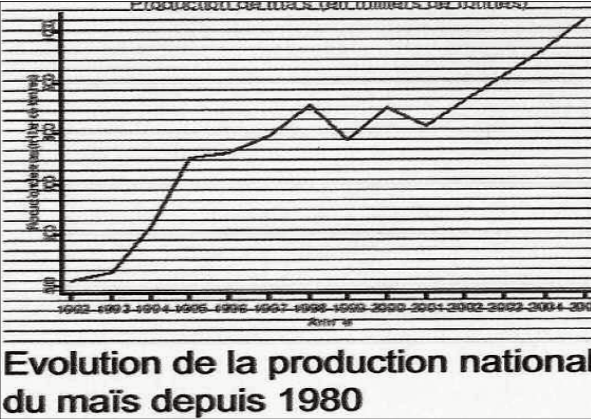


Tableau 2 : Liste des variétés composites et trois hybrides de maïs largement diffusées depuis 1990 au Cameroun, par zone agroécologique

VARIÉTÉS ET CARACTÉRISTIQUES DES GRAINS	RENDEMENT (T/HA)	ZONES DE CULTURE APPROPRIÉES
CHC 202 (ATP), Blanc extra-précoces (82 JAS)	5-7	Extrême-Nord
CMS 2010, Jaune, Extra-précoces (82 JAS)		Extrême-Nord
VROUMSIA T CMS 8806, Jaune, précoce (95 JAS)	2, 5-3	Extrême-Nord et zone V (2è campagne)
AYUK T CMS 9015, Blanc, précoce (95 JAS), cornés, dentés	3-4	Zones I, IV et V
CMS 8908, Jaune, Intermédiaire (105 JAS)	4-5	
THE Charles CMS 8501 Blanc, Intermédiaire (115 JAS), cornés, dentés	5-6	
CMS 2019, Blanc, Intermédiaire (115 JAS)	5-6	
BENEDICTE CMS 8704, Jaune, cornés, sucrés, Intermédiaire (115 JAS)	5-6	Zones II, III, V
CMS 2012, CHC 202 (ATP) Jaune, Intermédiaire (115 JAS)	5-6	
CMS 2023 (QPM), Blanc, Intermédiaire (115 JAS)	4-5	Zones I, IV, V
CHC 201 (KSAI), Jaune, Intermédiaire (100-130 JAS)	5-6	Zones I, II, III, V
CHC 204, Blanc, Intermédiaire (100-130 JAS)	5-6	Zones I, II, III
CHC 205, Blanc, précoce	4-5	
COCA, Blanc, Intermédiaire (100-130 JAS)	3-4	Zones II, III
SHABA, Blanc, Intermédiaire (100-130 JAS)	5-6	
CHH 105 Blanc, Intermédiaire (100-130 JAS), hybride	8-9	Zones I, III, V
ECKEBIL Blanc, CLH 103 Intermédiaire (100-130 JAS), hybride	9-10	
CHH 101, Blanc, Intermédiaire (100-130 JAS), hybride	7-8	Zones II, III, IV, V

FICHE TECHNIQUE N° 3 : CULTURE INTENSIVE, SECHAGE ET CONSERVATION DU MAÏS AMÉLIORÉ

TERRAIN ET TYPE DE SOL	PRÉPARATION DU TERRAIN	VARIÉTÉS À CHOISIR	PÉRIODES DE SÉMIS APPROPRIÉES	FERTILISATION	ECARTÉMENTS ET DENSITÉ	ROTATION ET CULTURE	RÉCOLTE	SÉCHAGE ET STOCKAGE
Sol fertile, profond, bien drainé, non acide ; terrain plat ou à pente légère.	Labour conventionnel au tracteur ou à la traction animale ; travail minimum en labourant uniquement sur les lignes de semis Non labour en creusant le sol juste à l'emplacement du poquet pour enfuir la graine	Faible intensification, choisir des composites de 5-6 tonnes/ha ; Forte intensification, choisir des hybrides à 8 et 9 tonnes/ha	Première campagne : 15 mars-15 avril pour les régions de l'Est, Centre, Sud, Littoral, Ouest Deuxième campagne : 15-30 août pour les régions de l'Est, Centre, Sud, Littoral, zones du plateau de l'Adamaoua : Mai/Juin Zones soudano-sahélienne (Nord et Extrême-nord) : 15 Mai-15 Juin Sémer lorsque les pluies sont déjà bien établies.	Pour un objectif de production de 5/7 t par ha, la fumure est la suivante : 90/110 N+30/60 P205 + 20 K20. Utilisé par ha 3 sacs (150 kg) de 20/10/10 (ou de 14 24 14) + 1 sac (50 kg) durée 10 jours après le semis, puis 2 sacs (100 kg) durée 5 semaines après le semis.	75 cm entre les lignes, 50 cm sur la ligne. -sémer 3 grains par poquet 10 jours après semis pour avoir une densité de 53.033 plants à l'hectare. Faire de réserves de semences si nécessaire pour remplacer les manquants. Utiliser 20-25 kg/ha de semences. Profondeur de semis : 3-5 cm. Assurer un bon contact entre les grains et les sols en piétinant légèrement au dessus du poquet.	Respecter les densités de semis pour un sarclage manuel, désherber à temps ; Pour un sarclage chimique, appliquer 7-10 jours avant semis un herbicide systémique ou de post élevée (roundup 360, Glyphosate 360, Kalach 360, Touchdown à la dose de 150-200 ml pour 15 l d'eau dans un pulvérisateur ultra bas volume à disque... Applications d'insecticides en champ en cas d'attaques Foreurs et usage du carbofuran) (1-2 kg/ha) Chenilles défoliatrices, utiliser le dursdan plantoate. Maintenir les alentours du champ propres contre les rongeurs	Maïs frais récolté 21 jours environ après la floraison femelle lorsque les graines ne sont pas encore dures. Récolter 60 jours au moins après la floraison femelle des-pather au champ.	Séchage naturel au soleil et artificiel au crib.

**COMMUNIQUE DE PRESSE***Douala, le 07 août 2024***PREMIERE COTATION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « BDEAC (6,20% - 5,95% - 4,70%) NET 2024-2031»**

Le mercredi 07 août 2024 à Douala (Cameroun), s'est déroulée la première cotation de l'Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Epargne dénommé « BDEAC (6,20% - 5,95% - 4,70%) NET 2024-2031». Le Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), **Monsieur Dieudonné EVOU MEKOU** a pris part à cette cérémonie organisée au Siège de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) en présence du Gouverneur de la Région du Littoral, de la Présidente de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), du Directeur Général de la BVMAC ainsi que de nombreuses autres personnalités et acteurs du marché financier de l'Afrique Centrale.

Cette opération fait suite à l'emprunt obligataire ci-dessus cité, clôturé avec succès avec un montant de FCFA 54 769 710 000 (cinquante-quatre milliards sept cent soixante-neuf millions sept cent dix mille Francs CFA), soit une sursouscription de 9,54%.

La séance de cotation de l'emprunt « BDEAC (6,20% - 5,95% - 4,70%) NET 2024-2031» à la BVMAC vise à favoriser les échanges des titres sur le marché financier régional tout en contribuant à booster la capitalisation boursière du marché obligataire.

Dans son allocution de circonstance, Monsieur EVOU MEKOU a exprimé ses remerciements aux investisseurs pour leur confiance renouvelée et a profité de cette tribune pour annoncer le lancement au cours de cette année d'un nouvel emprunt obligataire pour continuer à mobiliser les ressources nécessaires au financement du Plan Stratégique 2023-2027 « Azobé ».

A titre de rappel, les ressources mobilisées dans le cadre de ce premier emprunt obligataire du Plan Azobé ont permis de financer de nombreux projets de diversification économique ainsi que les infrastructures, la santé et l'éducation dans les pays de l'Afrique Centrale.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter le site de la BVMAC : www.bvmac.cm.

Fait à Douala le 07 août 2024.